



Commune de
Juprelle

Note de synthèse de la séance du Conseil communal du 28 janvier 2025

Le premier objet sera examiné en séance des Conseils réunis.

1. - Réunion annuelle commune du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale - Article 26 bis de la Loi Organique du 08 juillet 1976 des Centres Publics d'Action Sociale - Présentation du rapport sur les synergies Commune-CPAS ;
En application de l'article 26bis de la Loi organique des CPAS, le rapport sur les synergies Commune-CPAS sera présenté aux conseils réunis.

La suite de la séance se poursuivra en séance ordinaire du Conseil Communal.

2. - Communications ;
3. - Déclaration de politique communale 2025-2030 – Décision ;
En application de l'article L1123-27 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège communal soumet à l'approbation du conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée du mandat et comportant les principaux projets politiques.
4. - Conseil communal – Règlement d'ordre Intérieur – Décision ;
Le conseil communal est amené à marquer son accord sur son règlement d'ordre intérieur.
5. - Modification du tracé de voirie - Acquisition d'une emprise de 87,42m² à titre gratuit dans le cadre d'un permis d'urbanisme - Rue de Bourgogne et Rue Entre-Deux-Prés à 4452 PAIFVE ;
En vertu de l'article 128 du CWATUPE / D.IV.41 du CoDT et du décret relatif à la voirie communale, le permis d'urbanisme en cause implique la cession d'une emprise de 87,42m² dans le respect du plan d'alignement approuvé par A.R. du 31/01/1959 et ce, dans le but d'élargir la voirie pour cause d'utilité publique. Le Conseil est amené à approuver le plan de délimitation et à accepter l'acquisition de l'emprise.
6. - Modification du tracé de voirie - Rétrocession d'un excédent de voirie de 9m² dans le cadre d'une demande en permis d'urbanisme, Rue d'Anixhe à 4458 FEXHE-SLINS – Approbation du projet d'acte ;
Le Conseil est appelé à marquer son accord sur le projet d'acte déposé par le Comité d'acquisition d'Immeuble dans le cadre de la cession d'un excédent de voirie.
7. - Marché stock - Fourniture de béton - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Il est demandé au Conseil d'approuver le marché stock de fourniture de béton pour 1 an avec 3 reconductions tacites.
Estimation 40.000 € TVAC pour les 4 ans.
8. - Marché de Travaux - Evacuation de déchets de voirie - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Evacuation de déchets de voirie.
Le service Travaux souhaite évacuer divers déchets de voirie que nous irons nous-mêmes déposer chez l'adjudicataire. Ce dernier se chargera de l'élimination.
Type de déchets:
- versage terre et pierres sans traçabilité,

- mélange de béton, tuiles, briques et céramique,
- terre (mouillée) sans traçabilité,
- asphalte,
- béton.

Estimation totale du marché de base : 16159,55 € TVAC

Estimation totale tenant compte des 3 reconductions : 64638,20 € TVAC

9. - Travaux d'entretien de la toiture des bâtiments communaux - Prestations urgentes et/ou fournitures durant les années 2025, 2026 et 2027 - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Travaux d'entretien de la toiture des bâtiments communaux - Prestations urgentes et/ou fournitures durant les années 2025, 2026 et 2027.
Estimation totale : 53000 € TVAC.
10. - Proxibus - Convention portant sur un service de bus local ;
Il est demandé aux membres du Conseil d'approuver la convention dont objet.
11. - Service travaux - Caisse menue dépense - Utilisation de cartes de débits prépayées ;
Il s'agit de la récupération de la caisse en espèce du service travaux et remplacée par l'octroi de 2 cartes easycard Belfius d'un montant de 500,00 € chacune et à réalimenter sur base des justificatifs de dépenses mandatés par le Collège.
12. - Asbl AGISCCJ - Budget - Exercice 2025 – Décision ;
Il est demandé au conseil d'approuver le budget de l'exercice 2025 de l'asbl AGISCCJ qui se clôture à l'équilibre.
13. - Dotation communale à la Zone de Police Basse-Meuse pour 2025 – Fixation ;
Il s'agit de la fixation de la dotation à la zone de police qui est inchangée par rapport à 2024.
14. - Budget communal 2025 - Vote d'un douzième provisoire – Décision ;
Il est demandé aux membres du Conseil d'approuver l'adoption d'un douzième provisoire.
15. - Procès-verbal de la séance précédente – Approbation ;

Huis clos